

En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

GESTIONNAIRE DE PAIE

Titre Professionnel de niveau 5

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

- Avoir un niveau Bac+2 ou être titulaire du Bac.
- Bénéficiaire d'une expérience en entreprise.
- Etre âgé de moins de 30 ans dans le cas d'un contrat d'apprentissage.

OBJECTIFS :

- Assurer le suivi, le contrôle de fiabilité, l'analyse et le traitement des informations sociales collectées afin de réaliser un traitement fiable de la paie.
- Vérifier en fonction de la législation, des conventions collectives et des contrats de travail.
- Assurer une veille technique sur les évolutions réglementaires et la jurisprudence analysées et prise en compte en permanence.
- Extraire et préparer les données sociales issues de la production des bulletins de salaires pour les transmettre aux organismes sociaux (télédéclarations) ou au service des ressources humaines (bilan social, tableaux de bord, demandes spécifiques).

- Exercer son activité de façon autonome au sein d'un service spécialisé en collaboration avec d'autres professionnels (juristes, informaticiens).
- Assurer un rôle d'information et de conseil à l'interne comme à l'externe.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

- Entretien individuel afin de vérifier la motivation du candidat et la cohérence du projet.
- Adhésion à l'association (150€ / an).

TARIF :

- Formation gratuite pour le candidat en contrat d'apprentissage.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

- Infrastructure connectée, innovante, modulable et ergonomie adaptée aux personnes handicapées.
- Prise en compte des besoins particuliers.

INDICATEURS 2023

- Taux de réussite : 100% (10 admis / 10)
- Taux de satisfaction des apprentis : 90 %
- Taux de recommandation des entreprises : 100 %

- Taux d'insertion générale : 85.5 %
- Taux d'insertion dans la filière : 85.5 %
- Taux de rupture : 0 %

<https://inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

CAMPUS DU BEAUJOLAIS

MFR du Campus du Beaujolais

92 rue Henri Depagneux, 69400 LIMAS

04 69 37 21 90 / campus.martelet@mfr.asso.fr

www.campus-du-beaujolais.fr



MÉTHODES MOBILISÉES :

- Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR reposant sur le vécu en milieu socio-professionnel.
- Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Épreuves ponctuelles et épreuves terminales.
- Possibilité de valider par blocs de compétences.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

Emploi :

- Gestionnaire de paie.
- Entreprenariat.

DURÉE :

- Formation sur 12 mois (455 h).
- Rythme moyen d'1 semaine à la MFR suivie de 3 semaines en entreprise.

Contenu de la formation :

Assurer le suivi social :

- Droit social.
- Gestion de la formation.
- Gestion administrative du personnel.
- Retraite.
- Outils bureautiques.
- Elaboration de sa carrière.

Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse :

- Eléments fondamentaux du bulletin paie.
- Règles de paie.
- Paie informatisée.

Autre :

- Conventions collectives.
- Suivi pédagogique.
- Posture professionnelle.

Référence du décret général : Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants. Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) : Arrêté du 20/12/2005 paru au JO du 29/12/2005 - Arrêté du 25/0/2009 paru au JO du 11/07/2009 - Arrêté du 19/02/2014 paru au JO du 02/03/2014. Arrêté du 4 juillet 2023 relatif au titre professionnel de gestionnaire de paie - Titre Professionnel de niveau 5 - TP-01284 - RNCP 37948 - Valable jusqu'au 29-12-2028 - Certifié par le MINISTRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION - Mise à jour de la plaquette : février 2024